



LES MIGRATIONS

Avant-propos

Même si elle est utile, l'approche globale des migrations est insuffisante : la nature et les enjeux de ce phénomène ne sont pas les mêmes en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Asie et en Afrique. C'est dans cet esprit que la CEDEAO et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest se proposent de contribuer à la réflexion sur la région qui les concerne à travers ce chapitre de l'atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

Les migrations internationales constituent un sujet politiquement sensible au Nord comme au Sud. Les débats qu'elles suscitent sont souvent passionnés, voire excessifs et dangereux. Il nous semble que la meilleure parade est de mettre l'observation de la réalité au cœur de ces débats. C'est pourquoi nous avons demandé que soient ici présentés les faits dans la limite des connaissances disponibles et résumés les enjeux tels qu'ils ressortent de la littérature scientifique. Le résultat sans doute imparfait nécessitera des mises à jour régulières tant les mouvements de populations et les politiques migratoires sont changeants.

Nous avons également souhaité que l'arrière-plan démographique des dynamiques migratoires soit bien décrit car nous observons que cet élément est généralement peu abordé. Le fait est pourtant que l'Afrique subsaharienne est la dernière grande région du monde dont la population croît à un taux supérieur à 2,5 % par an. Nulle part ailleurs la pression à la mobilité dans tous les sens du terme n'est aussi importante.

Les États membres de la CEDEAO se sont engagés sur la voie difficile mais irréversible de la libre circulation des personnes. Cette option dictée par la raison l'est aussi par l'histoire des peuples de l'Afrique de l'Ouest. Quelles que soient les évolutions futures des politiques d'immigration des pays développés, la mobilité intra-régionale (au moins sept fois supérieure au volume des migrations de l'Afrique de l'Ouest vers le reste du monde) doit être préservée. Pour autant, l'Afrique de l'Ouest ne peut se contenter d'une attitude passive. C'est pourquoi il nous semble important que les débats portent plus sur l'avenir que sur le passé ; que les États de la région définissent des priorités communes prenant en compte les réalités spécifiques à chacun d'entre eux ; que les politiques et les investissements de demain soient anticipés aujourd'hui.

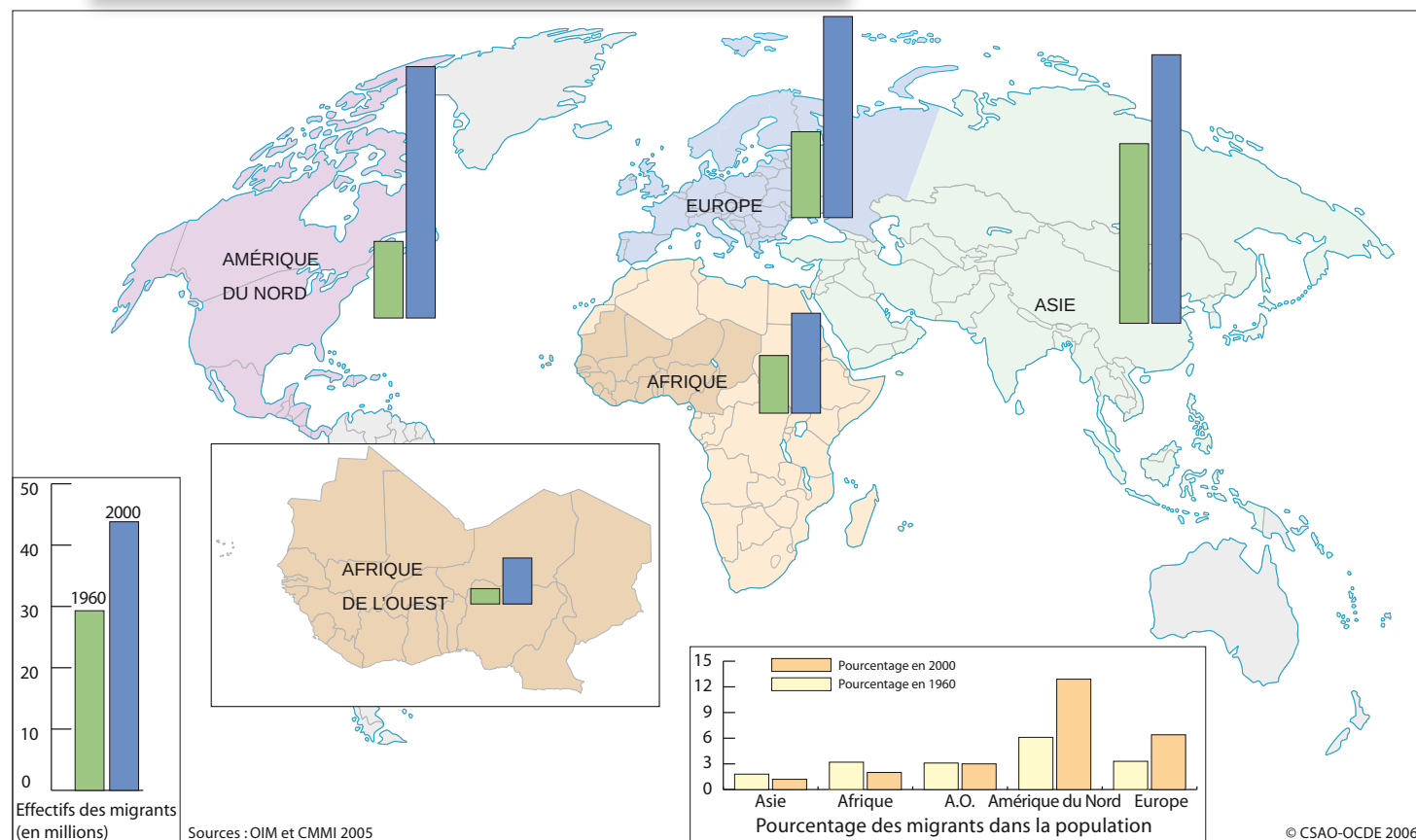
Normand Lauzon
Directeur du Club du Sahel
et de l'Afrique de l'Ouest

Dr. Mohamed Ibn Chambas
Secrétaire Exécutif
de la CEDEAO



L'atlas de l'intégration régionale est une initiative de la CEDEAO et du CSAO / OCDE, financée par les coopérations française, suisse et luxembourgeoise. Classés en quatre séries (population, espaces, économie, environnement), les chapitres de l'atlas sont produits graduellement en 2006/2007 et mis en ligne sur le site www.atlas-ouestafrique.org.

▼ Carte 1. Les migrants dans le monde entre 1960 et 2000



Introduction

A l'image de tous les travaux dont elle s'inspire, la présente synthèse des données et l'analyse sur les migrations mondiales, africaines et ouest-africaines ne sont pas exemptes d'approximations. Les statistiques officielles sont rarement fiables ou précises, y compris celles de certains pays de l'OCDE. Les recensements démographiques ne reposent pas sur les mêmes critères pour différencier les nationaux, les migrants et les étrangers : nationalité, lieu de résidence, durée du séjour en dehors du pays de naissance. Un consensus se dégage pour définir un migrant comme une personne âgée de plus de 15 ans vivant depuis plus d'un an dans un pays dont il n'est pas ressortissant. L'atlas se réfère à cette définition mais cite également les informations disponibles sur des mouvements plus rapides de population en Afrique de l'Ouest. Les migrations clandestines quant à elles échappent à toute évaluation quantitative sérieuse.

En outre, la perception de « l'étranger » est relative et changeante. On peut être étranger et ne pas avoir migré (exemple des enfants de migrants nés dans le pays d'accueil de leurs parents). Les crises économiques et sociales, l'exploitation politique dont elles font parfois l'objet, l'évolution de la géopolitique mondiale sont autant de facteurs qui provoquent ou entretiennent la confusion et éloignent le débat sur les migrations de l'analyse des faits.

I. Panorama des migrations internationales : de l'échelle mondiale à l'échelle africaine

1.1 Deux cents millions de migrants

En 2005, on compte 200 millions de migrants dans le monde, soit 3 % de la population de la planète. Ce nombre a plus que doublé depuis 1970. La décennie 1980 se distingue par une forte croissance (100 millions en 1980, 150 millions en 1990). Depuis, le rythme de la croissance a retrouvé des niveaux comparables à ceux des années 1960 et 1970.

Le boom migratoire des années 1980 doit beaucoup au démembrement de l'ex-Union soviétique et au développement de la mobilité au sein du continent asiatique (en particulier vers l'Inde). Les régions d'accueil sont actuellement par ordre décroissant : l'Asie (44 millions), l'Amérique du Nord (41 millions), l'Europe (33 millions), les territoires de l'ancienne URSS (30 millions) puis l'Afrique (16 millions).

Plus de la moitié des migrants sont concentrés dans 15 pays d'accueil. Les États-Unis sont en tête de cette liste. Ce pays s'est construit sur l'immigration, accueillant parfois plusieurs millions de personnes chaque année entre le milieu du XIX^{ème} siècle et le début des années 1920¹. Malgré une baisse tendancielle des flux, les USA demeurent un grand pays d'accueil² : environ 35 millions de migrants y vivent actuellement. Seuls trois autres membres du G7 figurent dans la liste des principaux pays d'immigration aux côtés de pays moins développés mais disposant d'un statut de pôle économique régional (comme la Côte d'Ivoire en 14^{ème} position avec 2,4 millions de migrants).

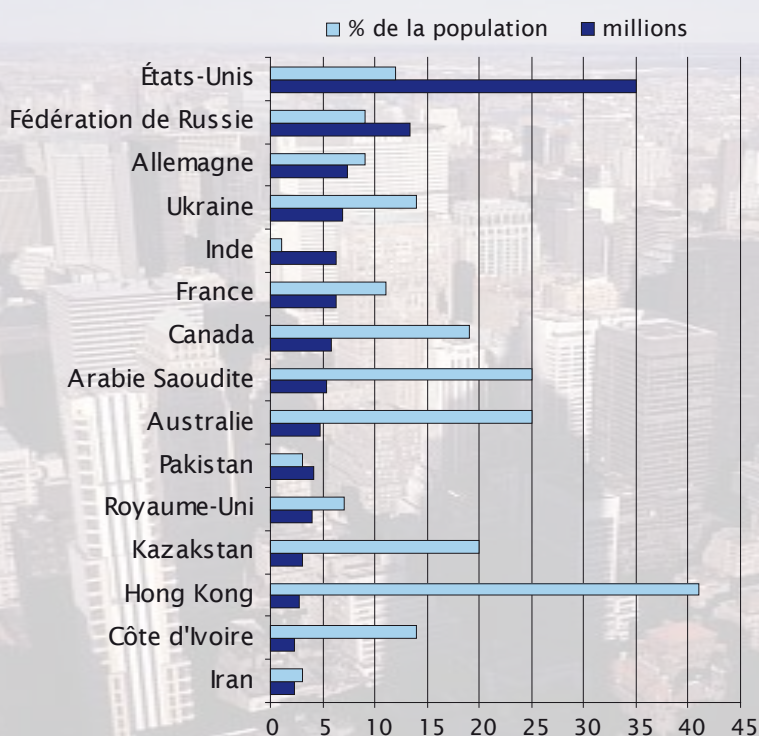
Les pays de l'OCDE, aux économies les plus riches et aux modes de vie les plus attractifs, accueillent un peu moins de la moitié des migrants recensés dans le monde (97 millions en 2000). 40 % de ces derniers sont

originaires d'un autre pays de l'OCDE. Le phénomène migratoire est loin d'être exclusivement orienté du Sud vers le Nord.

1.2 Les migrations africaines dans les pays développés

La migration africaine occupe une part marginale des migrations vers les pays développés. En 2004, les immigrants africains, officiellement recensés dans les pays de l'OCDE, sont au nombre de 7,2 millions, soit 13 % des immigrés originaires des pays non membres de l'organisation. Parmi eux, on compte 3,8 millions de Nord-Africains et 3,4 millions de Subsahariens.³ Cette immigration est très concentrée : neuf pays de l'OCDE accueillent 90 % des Africains qui y sont expatriés.

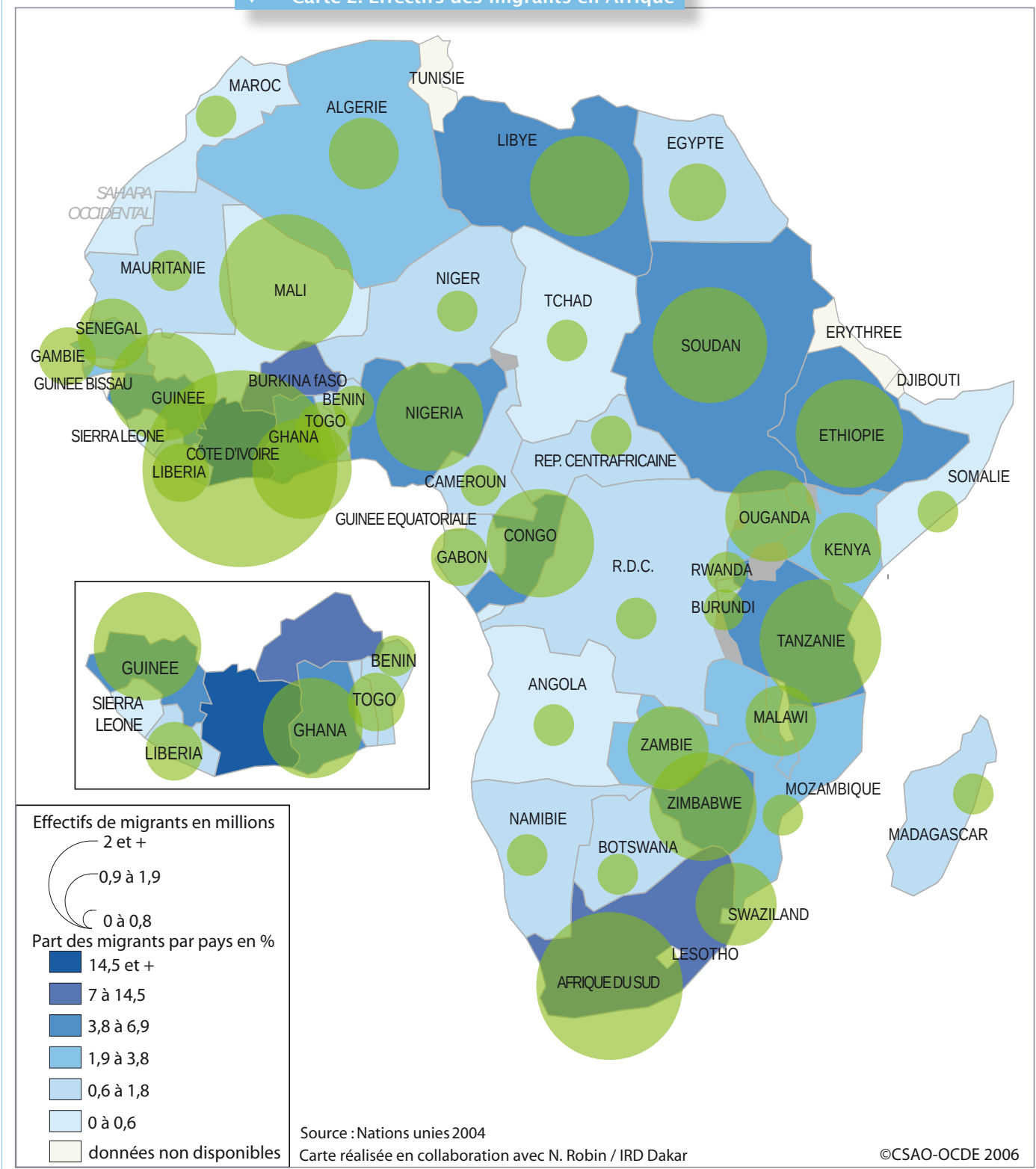
Graphique 1. Les 15 principaux pays d'immigration en 2000



Source : Nations unies, 2003.

1. 1,5 million d'Irlandais embarquent pour les États-Unis en 1848, 1,3 million d'Italiens en 1913.
2. En 2002, les entrées d'étrangers totalisent 1,06 million (OCDE 2004).
3. Statistiques obtenues après traitement des données DELSA-OCDE pour les années 2000 hors Allemagne.

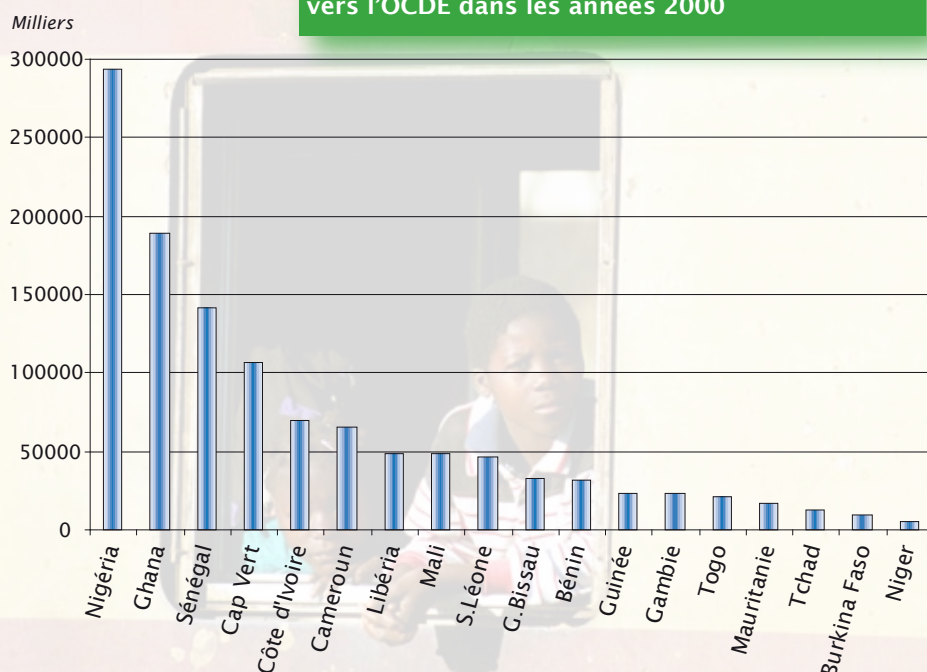
▼ Carte 2. Effectifs des migrants en Afrique



En Amérique du Nord, l'immigration africaine est quantitativement importante (1,2 million de personnes) mais faible en comparaison d'autres communautés. Ainsi par exemple, aux Etats-Unis, en 2000, on compte 8 millions de Mexicains et 900 000 Africains ; au Canada, 300 000 Africains, 750 000 Chinois, 150 000 Vietnamiens.

Dans quatre pays européens, les migrations africaines sont significatives sans être majoritaires :

Graphique 2. Migrations des pays ouest-africains vers l'OCDE dans les années 2000



Source : DELSA/OCDE

- Aux Pays-Bas, les trois communautés étrangères les plus importantes (hors pays développés) viennent du Surinam, de l'Indonésie et de la Turquie (environ 200 000 personnes pour chacune d'entre elles). La communauté marocaine, quant à elle, est importante (150 000 personnes).
- En Espagne, les communautés sud-américaines sont deux fois plus importantes que les communautés africaines parmi lesquelles les Marocains sont majoritaires (310 000 personnes).
- Au Royaume-Uni, les ressortissants du sous-continent indien (1 million) surpassent en nombre ceux du continent africain (830 000). Trois communautés africaines atteignent environ 100 000 personnes : l'Afrique du Sud, le Kenya et le Nigeria.
- L'Italie accueille 1,3 million d'immigrés des pays en développement. La plus nombreuse communauté immigrée provient de l'ancienne Yougoslavie (200 000), la seconde du Maroc (155 000). Les Africains représentent un tiers des immigrés.

Tableau 1. Principaux pays OCDE (hors Allemagne) d'accueil des migrants ouest-africains dans les années 2000 (en milliers)

	Afrique de l'Ouest	Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Cap vert	Côte d'Ivoire	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée Bissau	Libéria	Mali	Mauritanie	Niger	Nigeria	Sénégal	Sierra Leone	Tchad	Togo
USA	351	1,1	0,7	12,4	27,1	7,6	6,0	67,2	5,2	0,5	40,9	2,8	2,2	1,1	140,2	10,9	21,3	0,4	3,0
France	288	12,0	4,7	36,0	12,4	45,2	1,0	4,4	7,8	7,6	0,7	40,2	9,6	3,4	2,6	82,1	0,7	4,4	12,8
Royaume-Uni	176	0,2	0,1	3,2	0,3	2,8	3,9	56,1	0,3	0,4	1,6	0,1	0,0	0,1	88,4	0,7	17,0	0,2	0,6
Italie	82	0,8	2,5	2,3	3,3	7,2	0,3	17,5	0,7	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1	15,4	29,4	0,5	0,1	0,8
Portugal	68	0,0	0,0	0,1	44,9	0,1	0,0	0,1	0,3	21,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,6	0,0	0,0	0,0
Canada	41	0,4	0,4	2,4	0,3	1,9	0,2	17,1	1,4	0,1	0,7	0,9	0,2	0,2	10,7	1,9	1,0	0,6	0,8
Belgique	14	0,4	0,4	2,4	0,4	1,4	0,2	2,7	0,8	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	1,5	1,5	0,4	0,2	1,0
Suisse	12	0,2	0,2	2,5	1,2	1,1	0,2	1,7	0,4	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	1,5	1,0	0,5	0,2	0,5
Total	1031	15	9	61	90	67	12	167	17	30	45	45	13	5	260	128	42	6	19

Source : Base de données DELSA/OCDE 2004

Dans trois autres pays européens, plus de 50 % des immigrés originaires des pays en développement sont africains :

- En Belgique, la principale communauté est marocaine (100 000 personnes), suivie par les communautés turque (70 000) et congolaise (RDC 40 000).
- Au Portugal, l'immigration est majoritairement issue des anciennes colonies : la communauté angolaise domine (175 000), suivie par les Mozambicains (75 000), les Capverdiens (45 000) et les Bissau-Guinéens (20 000). Hors Afrique, le Brésil représente la communauté la plus nombreuse soit 50 000.
- En France, les Africains représentent plus de 75 % des immigrés originaires des pays en développement. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie totalisent 2,3 millions de personnes. Les communautés subsahariennes sont beaucoup moins représentées : le Sénégal (80 000), Madagascar (70 000), la Côte d'Ivoire (45 000), le Mali (40 000). La Turquie (180 000) et le Vietnam (115 000) représentent les communautés non africaines les plus nombreuses.

Grand pays d'immigration, l'Allemagne ne compte officiellement en 2000 qu'un peu moins de 100 000 Africains sur son territoire et plus d'un million de Turcs.

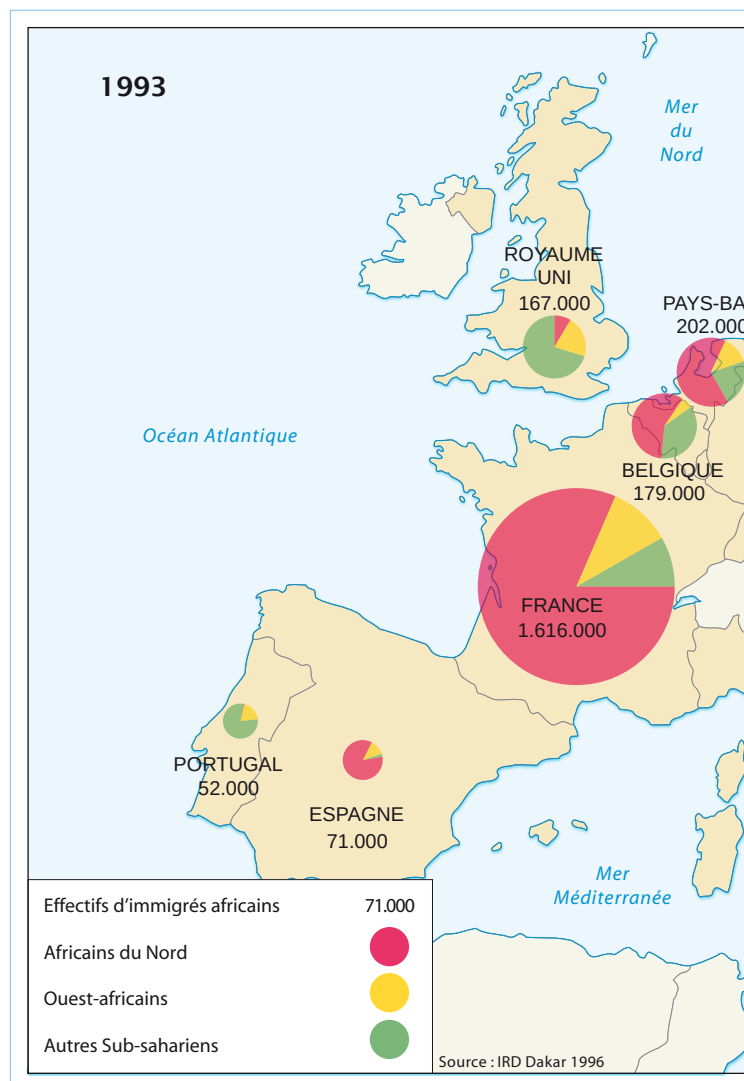
II. Les dynamiques migratoires ouest-africaines

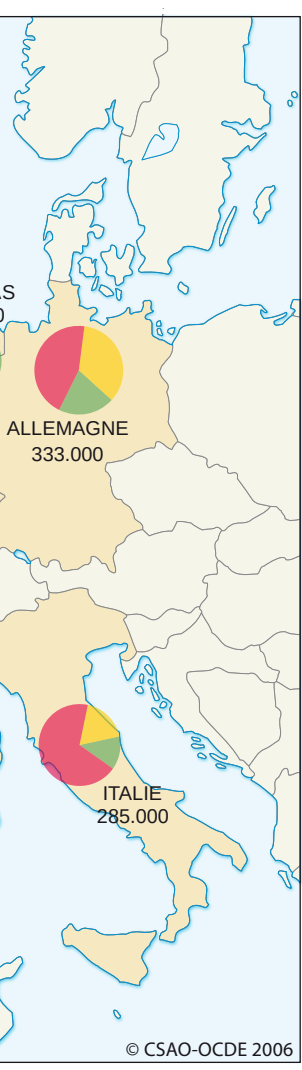
2.1 Vers les pays de l'OCDE

Au début des années 2000, les pays de l'OCDE accueillent officiellement 1,2 million d'Africains de l'Ouest. En dépit de la proximité géographique euro-africaine, c'est l'Amérique du Nord qui est la principale destination des ressortissants ouest-africains. Ceci est principalement le fait de l'immigration de Nigériens et de ressortissants d'autres anciennes colonies anglaises. Le lien entre les ex-colonies françaises et leur ancienne métropole persiste, de même qu'entre le Portugal et ses anciens territoires ouest-africains.

L'analyse des pays d'accueil des 65 000 étudiants ouest-africains en troisième cycle universitaire dans les pays de l'OCDE, conforte cette observation. Si les francophones étudient majoritairement en France (de 84 % pour les Sénégalais à 52 % pour les Guinéens), les anglophones se rendent plus volontiers aux Etats-Unis (60 % des étudiants gambiens, 50 % des autres ressortissants des pays anglophones).

A l'origine temporaire, essentiellement peu qualifiée et masculine, l'émigration ouest-africaine est devenue plus durable sous l'effet des politiques de regroupement familial mises en œuvre par certains pays





4. Giri 1994.

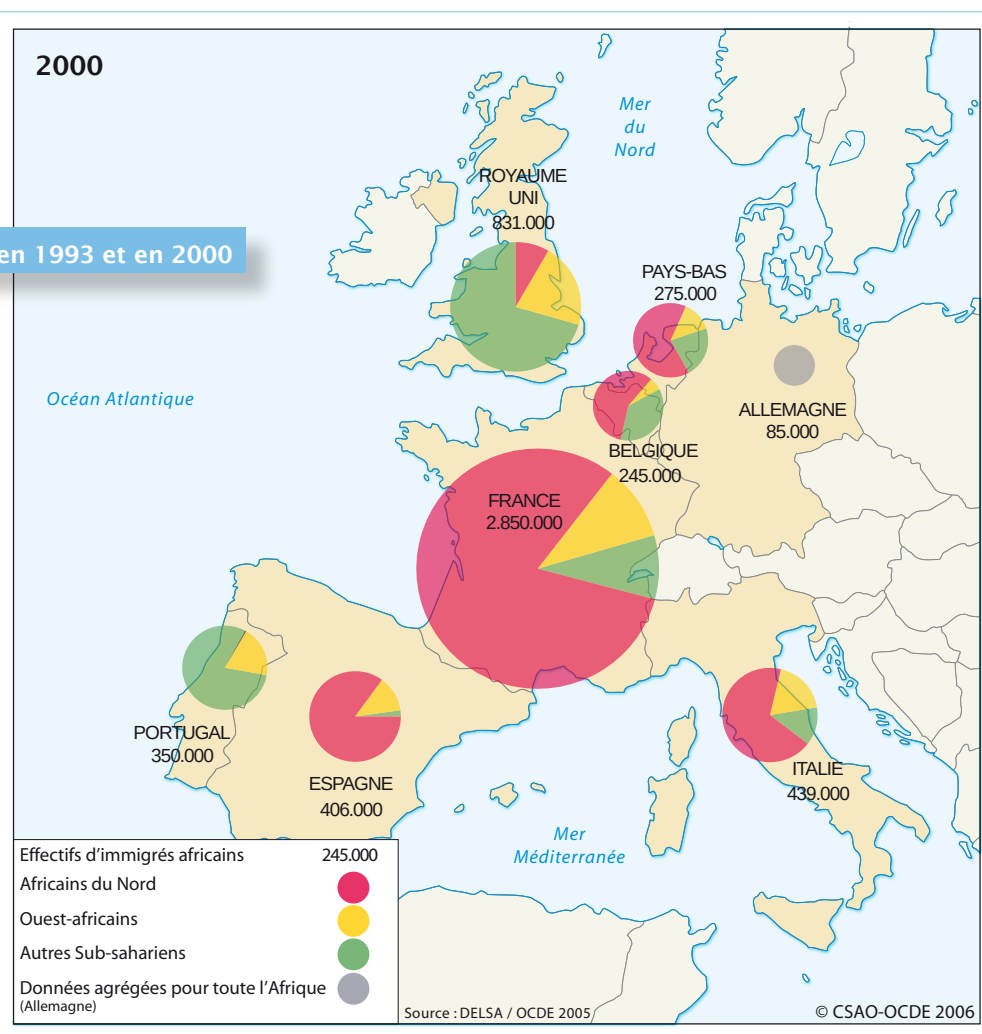
européens dans les années 70 et 80. Puis, elle s'est enrichie de nouveaux modèles : davantage de femmes, d'étudiants et de personnes qualifiées. Avec le durcissement des politiques migratoires des pays traditionnels d'accueil, un processus de diversification des destinations s'est engagé dès le début des années 1990 vers les pays méditerranéens (Italie, Espagne) et l'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada).

2.2 Migrations de travail et de transit en Afrique du Nord

2.2.1 Officiellement peu d'Africains de l'Ouest en Afrique du Nord

Les liens entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord ont été longtemps rythmés par le commerce caravanier transsaharien. Ce commerce portait sur l'or, la cola, les tissus, le cuivre, le sel, l'ivoire, les produits manufacturés européens mais également sur les esclaves ; la traite transsaharienne ayant probablement dépassé le million d'individus dans le courant du XIX^e siècle⁴. Le XX^e siècle et la colonisation consacrent le déclin de ces échanges et des flux de population qui les accompagnent. D'une part, la traite des êtres humains décline fortement dès la fin du XIX^e siècle. D'autre part, les puissances coloniales favorisent le commerce par les ports. Dès les années 60, le développement des fronts pionniers agricoles (Office du Niger, bassin arachidier

4. Principaux pays d'accueil en Europe en 1993 et en 2000



sénégalais, bassin cacaoyer et caféier au Ghana et en Côte d'Ivoire) attirent les populations au Sud.

Au cours du dernier quart du XX^{ème} siècle, des faits nouveaux apparaissent qui réactivent les échanges transsahariens et les flux de main-d'œuvre vers l'Afrique du Nord. Le développement du secteur pétrolier en Libye et en Algérie suscite des mouvements pendulaires de travailleurs principalement ouest-africains et soudanais. Après avoir favorisé l'immigration de Nord-Africains pour combler un déficit chronique en main-d'œuvre, les autorités libyennes en contraignent au départ une grande partie au milieu des années 80. Le pays s'ouvre alors aux Subsahariens début 1990. La crise économique de 1995 provoque une nouvelle expulsion de 200 000 travailleurs dont la moitié de Soudanais. La création de la Communauté des États saharo-sahéliens en 1998 contribue à une amélioration des relations avec l'Afrique subsaharienne.

Il est cependant probable que la Libye demeure aujourd'hui le pays d'Afrique du Nord accueillant le plus de Subsahariens (près de 300 000 selon le recensement de 1995, sans doute plus aujourd'hui⁵). Les données des recensements réalisés dans les années 2000 dans les autres pays (Maroc, Tunisie, Algérie et Égypte) totalisent 20 000 migrants ouest-africains⁶. Il est bien difficile de se faire une idée précise de la réalité face à des mouvements de population pendulaires et souvent illégaux.

Il semblerait que ces dernières années, les migrations subsahariennes vers l'Afrique du Nord connaissent un net regain. Ces tendances ne concernent pas seulement les « migrations de transit ». Un certain nombre de migrants subsahariens s'installe durablement, une minorité poursuit vers l'Europe⁷.

2.2.2 Les difficultés à saisir les réalités des « migrations de transit »

Qui sont les « migrants de transit » ? Combien sont-ils ? Le phénomène est complexe et changeant. Les enquêtes réalisées et les témoignages recueillis indiquent que ce ne sont ni les plus pauvres ni les plus faibles qui tentent cette aventure périlleuse. Il s'agit principalement d'hommes, relativement jeunes capables de financer un voyage long, coûteux et physiquement pénible. Ils ont également un niveau d'éducation relativement élevé ; beaucoup d'entre eux ont le niveau Bac ou plus, seule une minorité est illettrée.

Il est très difficile de quantifier ces flux. Un chiffre annuel de l'ordre de 100 000 Subsahariens est le plus souvent avancé en ce qui concerne les années 2000. Les filières via la Libye puis l'Italie et via l'Algérie et

Encadré 1. Les opportunités de la migration qualifiée Les médecins ghanéens au chevet des patients anglais et américains

Le « British Medical Journal » estime qu'entre 1993 et 2002 410 pharmaciens, 630 médecins, 87 laborantins et 11 325 infirmiers ghanéens sont partis vers le Royaume-Uni. Cette tendance semble s'accroître. Sur les 3 000 médecins formés au Ghana, la moitié se trouve à l'étranger (Royaume-Uni pour les médecins et États-Unis pour les infirmiers). Toutefois, un certain nombre de médecins ghanéens occupent des emplois sous-qualifiés dans les services médicaux anglais. Les retraités qui reviennent au Ghana ouvrent des cabinets privés délaissant les établissements publics. Les résultats d'une enquête auprès des étudiants en médecine montrent que 65 % d'entre eux souhaitent s'expatrier. Un dialogue s'est ouvert récemment entre le Ghana et le Royaume-Uni sur la faisabilité d'un visa permettant à certaines professions des migrations circulaires favorisant des retours temporaires dans leur pays d'origine pour des opérations pointues ou une formation du personnel. Cela permettrait d'aider à combler le manque de personnel médical dans le pays. D'ailleurs, on observe la présence de professionnels cubains dans les établissements ghanéens.

Source : entretiens avec les experts du ISSER, Université de Legon, Accra, Ghana.

5. Des articles de journaux avancent le chiffre d'un million ou plus en 2000/2001, dont 500 000 Tchadiens.
6. Lahlou 2004.
7. Bredeloup et Pliez 2005.

8. Lahlou 2004.
 9. Programme indicatif national MEDA 2002/2004 avec la Commission européenne en 3 étapes : Gestion des contrôles frontaliers, appui institutionnel à la circulation des personnes, stratégies pour le développement des provinces du Nord.

le Maroc puis l'Espagne semble représenter l'essentiel des flux jusqu'à ce jour⁸. Le nombre de ceux qui sont arrêtés en Afrique du Nord et sur les côtes européennes est mieux connu. En 2000, l'Espagne interpelle 3 500 migrants ouest-africains (7 000 aujourd'hui). La même année, le Maroc⁹ annonce l'arrestation de 3 000 Ouest-Africains, l'Algérie de 4 000 Subsahariens. L'OIM estime le nombre de Maliens, Nigériens et Soudanais arrêtés pour immigration illégale en Libye à un peu plus de 4 000 en 2004. Il semble toutefois que les interpellations de Subsahariens restent inférieures à celles d'émigrants d'Afrique du Nord en 2000.

La période de transit se rallonge. Le renforcement du contrôle des frontières de l'Europe rend les chemins terrestres de la migration clandestine plus longs et plus difficiles. Ceci entraîne une sédentarisation plus ou moins temporaire des migrants pouvant aller jusqu'à plusieurs années. Cette tendance est confirmée par des observations ponctuelles. Ainsi la ville relais de Tamanrasset dans le sud algérien est, elle, passée de 3 000 habitants en 1966 dont 10 % de Subsahariens à 65 000 dont 50 % de Subsahariens fin 1990¹⁰. De même, en 2005 la ville portuaire de Nouadhibou, au Nord de la Mauritanie compte 10 000 Africains de l'Ouest candidats à l'émigration vers l'Europe, soit 10 % de sa population. Le Maroc estime la même année à 20 000 le nombre de Subsahariens autour des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ainsi que dans la ville frontalière avec l'Algérie de Oujda¹¹.

Cette migration génère une économie de transit dans les principales villes relais (hôtellerie, commerce ambulant, transport, mais aussi prostitution). Le trafic d'êtres humains se développe sur les anciennes routes commerciales transsahariennes du sel. Sur ces chemins migratoires, les structures d'entraide, religieuses et associatives¹² côtoient les passeurs, les falsificateurs de documents ainsi que les forces de l'ordre. Certains migrants tentent également le passage par la voie maritime (pirogues au départ de Mauritanie et du Sénégal vers les îles Canaries).

10. Lahlou 2004.
 11. Cette ville est non seulement le point principal d'entrée au Maroc mais également l'endroit où les migrants sont refoulés une fois interpellés par les autorités marocaines. Voir Wender 2004.
 12. Bredeloup et Pliez 2005.
 13. Définie ici comme l'ensemble constitué des 15 pays membres de la CEDEAO, de la Mauritanie, du Tchad et du Cameroun.

2.3 Les migrations intra-régionales

2.3.1 Un territoire d'extrême mobilité

L'histoire mondiale montre que la phase de transition démographique correspond à une période de grande mobilité de la population. C'est, en effet, lorsque la population augmente à un rythme élevé que la nécessité de changer de milieu (de la ville vers la campagne, des zones pauvres vers des zones plus riches) s'exprime le plus fortement. L'Afrique de l'Ouest¹³, tout comme l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, est au cœur de cette phase de transition et de mobilité que les autres régions en développement ont connu précédemment.

Au cours des 45 dernières années, en Afrique de l'Ouest le nombre d'habitants est passé de 88 millions à 290 millions (soit un multiplicateur de 3,3) tandis que la population urbaine est passée de 13 millions

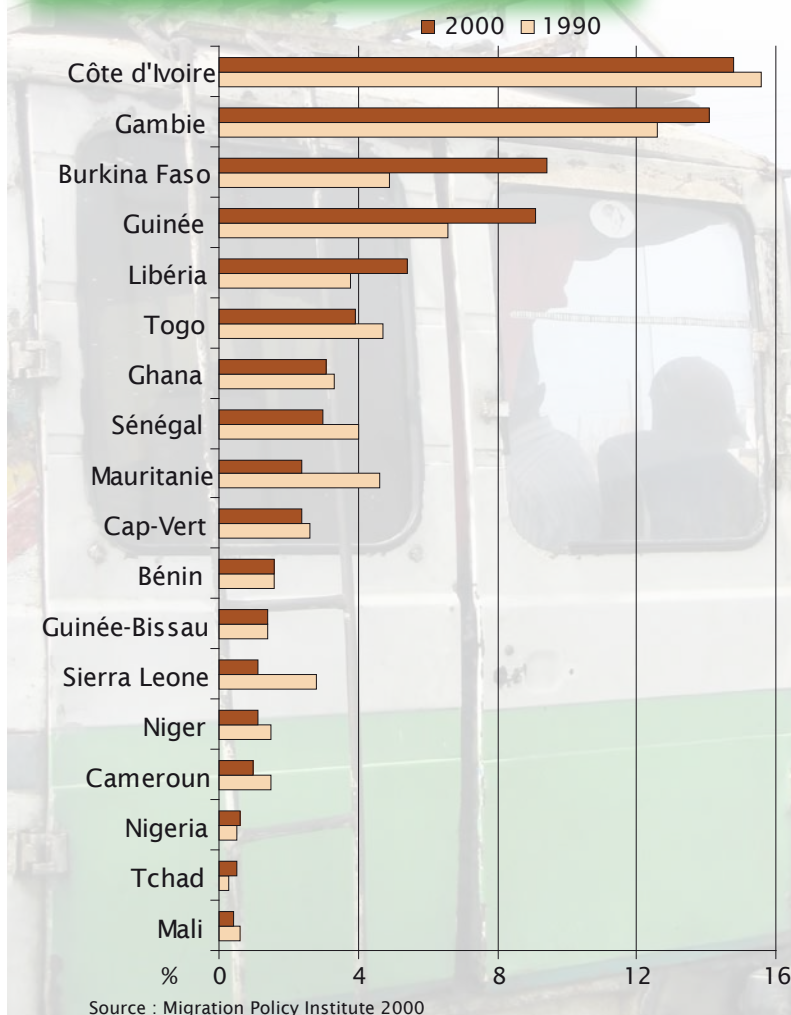
à 128 millions (soit un multiplicateur de 10). Au cours de la même période, on estime que plus de 80 millions d'Africains de l'Ouest ont migré de la campagne vers les villes. L'urbanisation a été la première traduction de la mobilité de la population ouest-africaine même si son rôle décline¹⁴.

L'estimation quantitative des migrations intra-régionales est plus aléatoire. Des calculs réalisés à partir des recensements de la population indiquent que les pays de la région abriteraient aujourd'hui environ 7,5 millions de migrants¹⁵ originaires d'un autre pays ouest-africain, soit près de 3 % de la population régionale. Ce taux, en hausse depuis 1990, est supérieur à la moyenne africaine (2 %) et surpasse largement celui de l'Union européenne qui est de 0,5 %. Il faut de plus considérer que ces évaluations de stocks de migrants appréhendent mal la réalité des flux. Ces derniers n'ont été sérieusement étudiés que sur les périodes 1976-1980¹⁶ et 1988-1992¹⁷ au cours desquelles entre 500 000 et 1 million de personnes ont changé de pays de résidence chaque année. L'étude WALTPS¹⁸ estime, quant à elle, que près de 30 millions d'Africains de l'Ouest ont changé de pays de résidence entre 1960 et 1990, soit en moyenne un million de personnes chaque année. En dépit des incertitudes statistiques, l'Afrique de l'Ouest apparaît donc comme un lieu d'intense brassage de populations.

Une analyse spatiale sur la longue durée, montre que jusqu'à présent, ce sont les zones côtières qui ont le plus attiré ces migrations sous le triple effet du développement des cultures de rente, de l'urbanisation portuaire et de la dégradation de l'environnement naturel dans la frange sahélienne de la région. Ces migrations répondent à une recherche d'opportunités économiques et à la diversification des stratégies de réduction des risques et de la pauvreté.

Si la mobilité représente un mode de vie lié, à son origine, au nomadisme, la colonisation suscite de nouveaux types de flux principalement destinés aux ambitions agricoles des métropoles. Des recrutements forcés entraînent une migration de familles entières notamment de la Haute Volta et de la Guinée vers l'Office du Niger au Mali ; des pays sahéliens vers les plantations de cacao et de café ghanéennes et les industries forestières ivoiriennes. Les flux du Mali et de la Guinée vers les zones de production arachidière sénégalaise et gambienne sont davantage le fait des travailleurs masculins saisonniers. Parallèlement, le développement des infrastructures de transport (notamment du chemin de fer) favorise la mobilité individuelle sur de longues distances. Des liens multiples se tissent entre zones d'origine et d'accueil. Par ailleurs, ni la colonisation, ni

Graphique 3. Evolution de la part des migrants dans les pays ouest-africains



14. Aujourd'hui, les deux tiers de l'augmentation de la population urbaine sont le fait des naissances en milieu urbain ; cette proportion est appelée à augmenter à l'avenir.
15. Migration Policy Institute 2000.
16. Banque mondiale 1990.
17. Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest.
18. CSAO/OCDE 1998.

les indépendances n'ont eu d'incidence significative sur la forte mobilité au sein des espaces socioculturels traditionnels comme la zone Hausa Kanuri, l'arc Peul (du lac Tchad au Fouta Djallon), l'aire Mandé, etc.

Dès l'indépendance, le Ghana devient, pour une décennie, le principal pôle régional d'immigration grâce notamment au cacao et à l'or. Cette période prend fin avec l'« Alliance Compliance Order » (1969) et l'expulsion consécutive de plusieurs centaines de milliers d'immigrés. Sur le long terme, les réactions « épidermiques » aux migrations (rejets et/ou expulsions des « étrangers »), ne semblent pas avoir durablement contraint la tendance structurelle à la mobilité régionale.

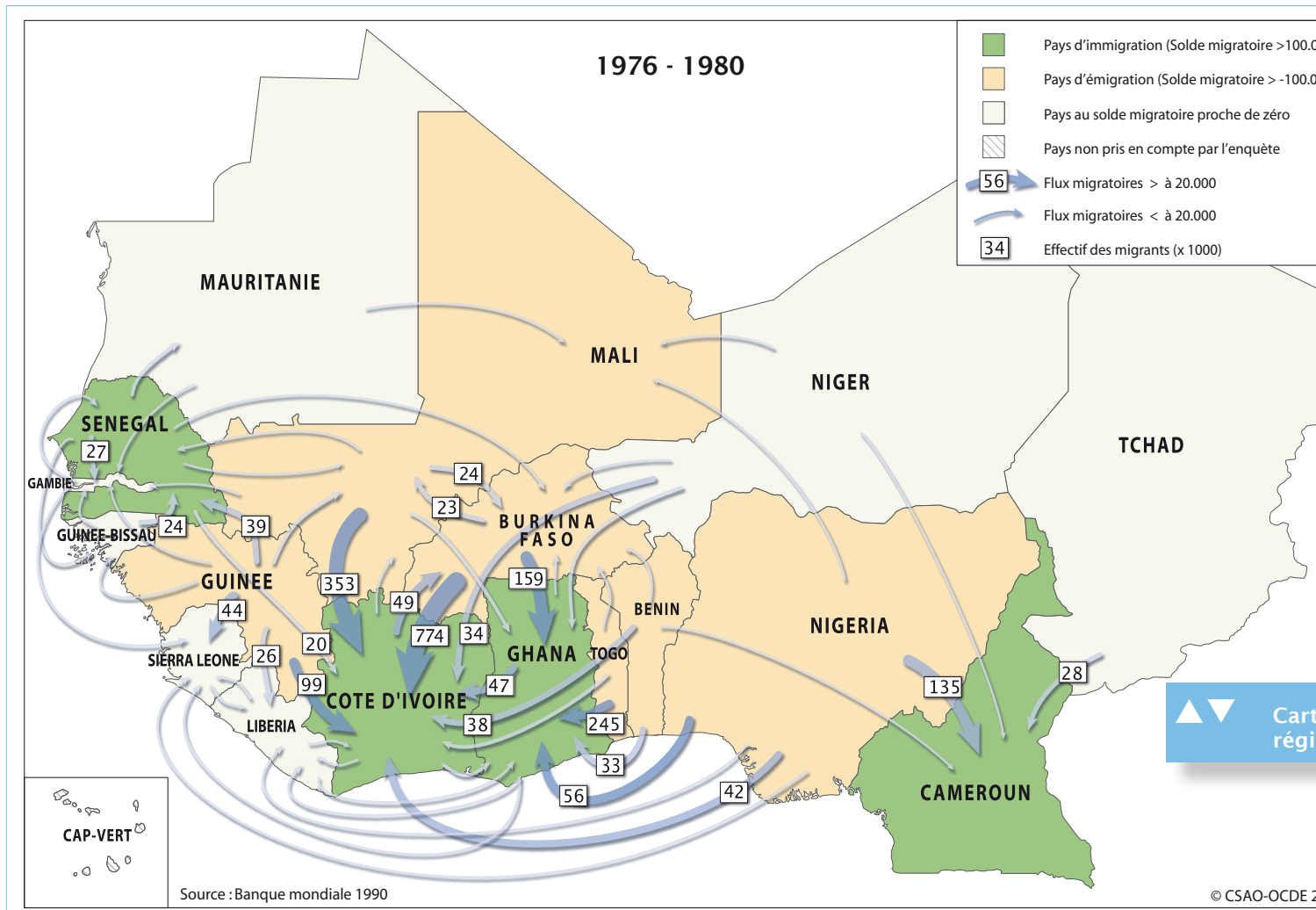
A partir des années 1970, trois sous-systèmes migratoires vont structurer la circulation régionale : le pôle Ghana-Côte d'Ivoire sous l'effet notamment de l'économie du cacao et du café, le Nigeria et sa manne pétrolière, le Sénégal par les échanges commerciaux et l'arachide.

Dans ce paysage, les flux ne sont cependant pas réguliers. Sur une courte période, ils sont susceptibles de se réorienter ou de s'inverser. Ceci illustre la remarquable capacité d'adaptation de la population régionale. Le cas de la Côte d'Ivoire en fournit un exemple frappant :

- La période 1975-1978 correspond à un boom économique. Entre 1975 et 1977, les prix du café et du cacao triplent. Les prix aux producteurs augmentent sensiblement. Les recettes de l'Etat et les programmes d'investissements publics explosent. Stimulés par la demande, les investissements privés croissent à un taux moyen annuel de 19 %. Entre 1976 à 1980, le solde migratoire de la Côte d'Ivoire est de +1,3 million de personnes, dont 700 000 en provenance du Burkina Faso, 300 000 du Mali et 100 000 de Guinée¹⁹. Le « boom de peuplement » suit donc le « boom économique ».
- La période 1986-1993 est marquée par la récession. De 1981 à 1993, se succèdent plusieurs phases d'ajustement marquées par une diminution tendancielle de l'investissement privé et une forte baisse de l'investissement public. Un nouveau retournement des termes de l'échange en 1986 (-20 %), qui se prolonge jusqu'en 1993, enfonce le pays dans une crise économique, qui se répercute sur les mouvements migratoires (fléchissements et réorientation des flux).
- Le recensement de 1998 indique que jusqu'à 4 millions de ressortissants étrangers vivent en Côte d'Ivoire sur une population totale de 16 millions. Depuis le déclenchement de la crise en 1999, les estimations sont rendues plus difficiles. Il est toutefois trop tôt pour parler d'un changement structurel de la migration économique intra-régionale.

Au Nigeria, entre 1970 et 1980, l'économie est sous l'effet du boom pétrolier. Les revenus du pétrole sont investis dans le commerce, les services, et l'industrie attirant la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée. En 1983, le pays compte 2,5 millions d'immigrants ouest-africains dont

19. Banque mondiale 1990.



81 % de Ghanéens, 12 % de Nigériens et 3 % de Togolais et Béninois. Au milieu des années 1980, la récession économique débouche sur l'expulsion des migrants irréguliers qui reviendront toutefois par la suite. Après avoir polarisé les migrations ouest-africaines pendant plus d'une décennie, le Nigeria devient lui-même un pays d'émigration vers l'international.

Au Sénégal, les flux migratoires proviennent des pays limitrophes (Cap-Vert, Guinée, Guinée-Bissau, Mali et Mauritanie) et du Golfe du Bénin (Bénin, Côte d'Ivoire et Togo). La première communauté étrangère est guinéenne (de 300 000 à 47 000 personnes entre 1970 et 1997). Les Guinéens sont actifs dans le commerce de gros et de détail ainsi que dans le transport urbain et la blanchisserie. Les autres communautés s'impliquent aussi dans l'économie urbaine. Par ailleurs, l'émigration sénégalaise est historiquement liée à la circulation de main-d'œuvre qualifiée dans l'espace francophone à l'époque coloniale notamment vers la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Gabon. L'instabilité politique et économique des pays d'accueil traditionnels explique, entre autres, le caractère circulaire de cette migration. A présent, les émigrants sénégalais se tournent de plus en plus vers de nouvelles destinations africaines (Cameroun, Angola, Congo, Afrique du Sud) ou internationales.



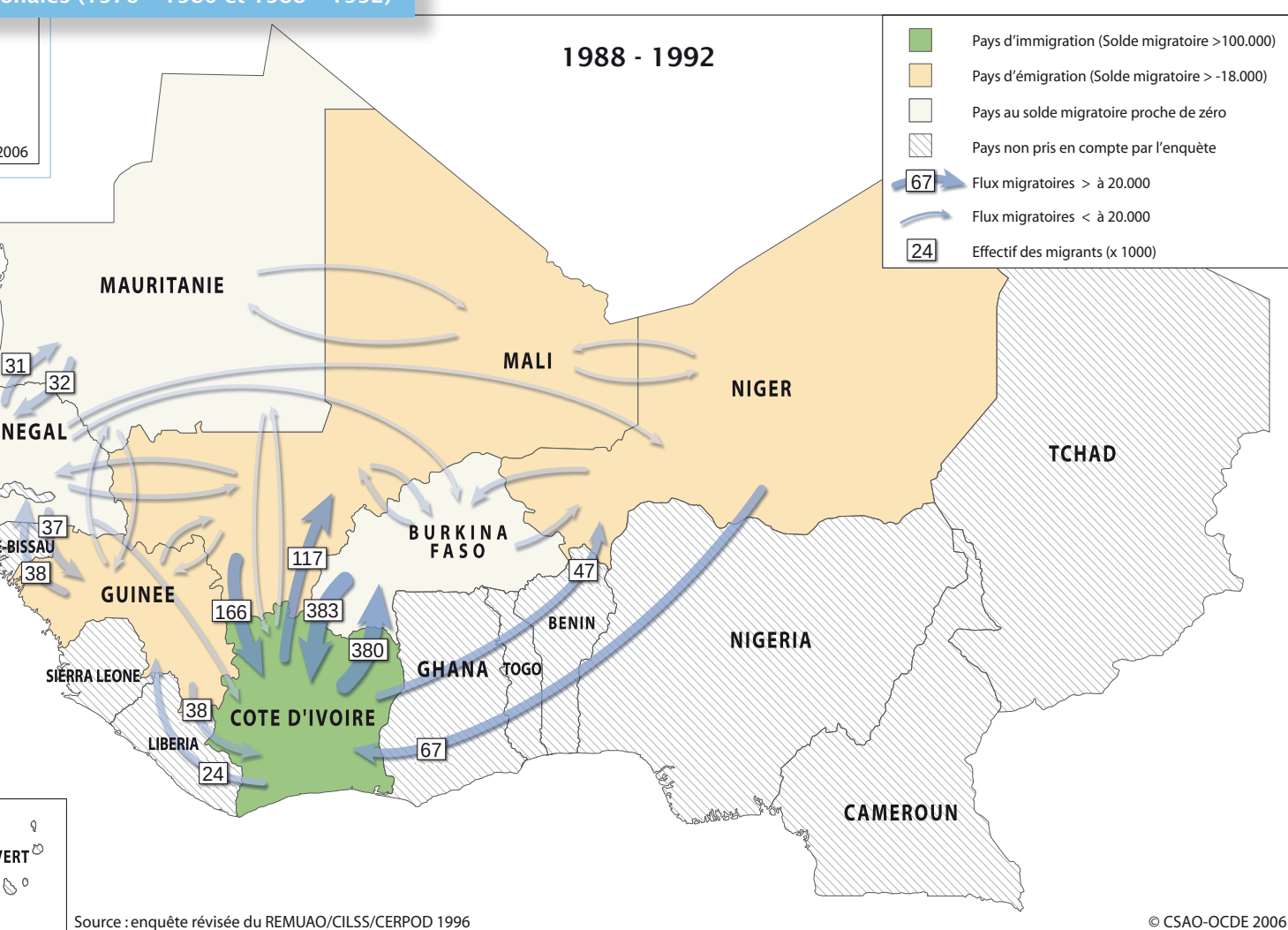
De nos jours, les trois pôles continuent de catalyser les migrations ouest-africaines. Cependant, leur fonction a évolué : la Côte d'Ivoire est devenue un pays de transit, pôle relais d'accumulation des richesses avant le départ pour d'autres destinations régionales ou internationales ; les motifs économiques ou de travail structurent les migrations vers ou en dehors du Sénégal, assurant une double fonction de pays d'immigration ou d'émigration. Le Nigeria s'inscrit comme un espace de transit, où s'organisent notamment des réseaux de traite de personnes.

L'existence de bassins d'emplois et de production suffisait auparavant à satisfaire cette mobilité circulaire intra-africaine. Celle-ci s'ouvre désormais à d'autres espaces à la recherche de nouvelles opportunités.

2.3.2 Les réfugiés demeurent principalement dans la région

Depuis les indépendances, les tensions se succèdent en Afrique de l'Ouest, notamment : guerre du Biafra au Nigeria de 1967 à 1970, écartement politique des opposants au régime de Sékou Touré en Guinée, lutte de libération en Guinée Bissau de 1963 à 1973, tensions frontalières entre le Sénégal et la Mauritanie en 1989, crise tchadienne de 1982 à 1990, conflit touareg au Mali et au Niger de 1990 à 1997, conflits

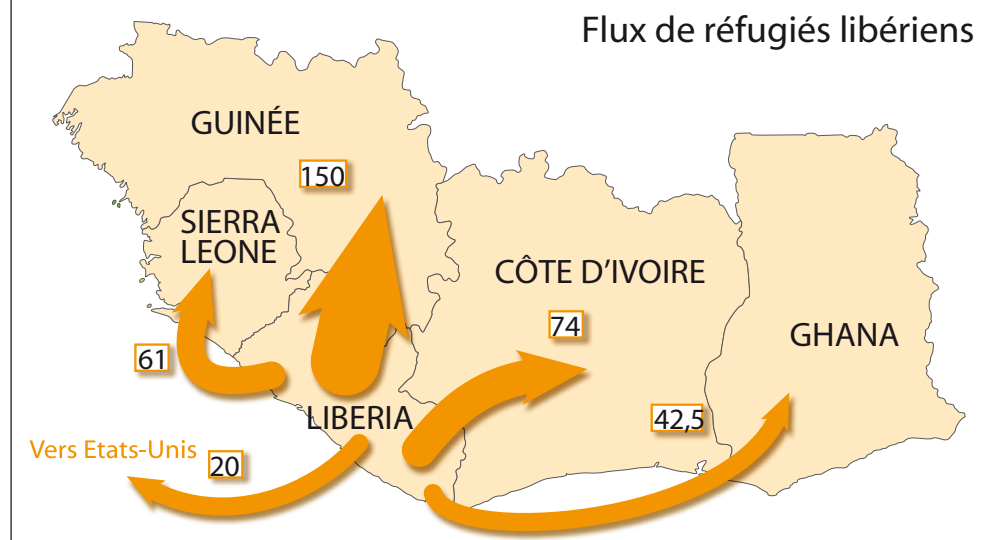
Les 5 et 6. Les principales migrations nationales (1976 - 1980 et 1988 - 1992)

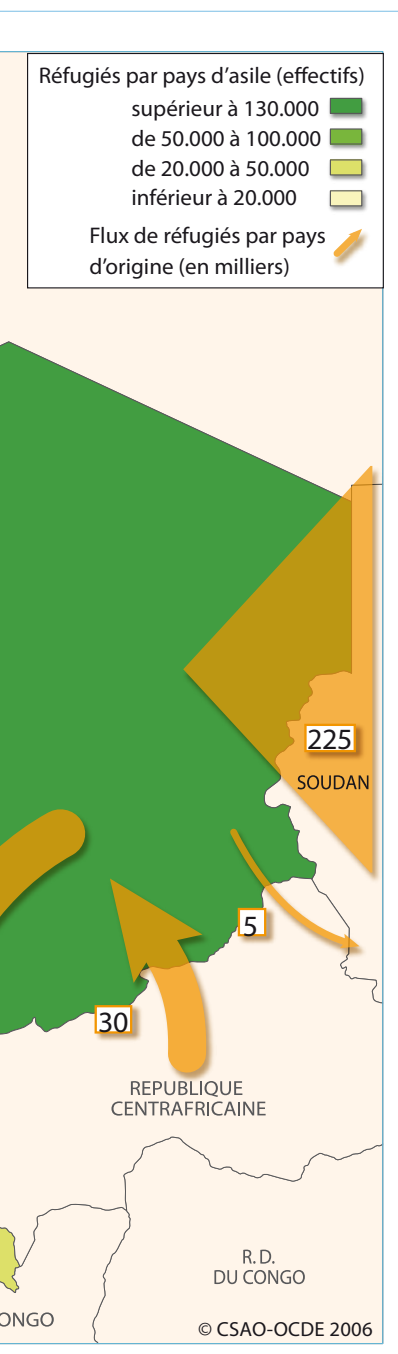


▼ Carte 7. Flux de réfugiés ouest-africains en 2005



Flux de réfugiés libériens





dans les pays du fleuve Mano de 1989 à 2000 et plus récemment crises en Côte d'Ivoire et au Soudan. Ces épisodes génèrent des exodes plus ou moins massifs à l'intérieur des pays concernés (déplacés internes) et vers l'étranger (réfugiés)²⁰.

L'Afrique est le continent qui accueille le plus grand nombre de réfugiés dans le monde : 2,7 millions²¹. Après l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest est en 2004, la deuxième région d'asile du continent avec 725 000 réfugiés. Ce chiffre ne tient pas compte des nombreux mouvements transfrontaliers quotidiens de personnes effectuant des allers-retours entre leur lieu de travail et les camps de réfugiés le long des frontières, zones de repli pour la nuit. D'une année sur l'autre, les statistiques connaissent de fortes variations. La Guinée est pendant la décennie 1990 soumise aux flux de réfugiés fuyant le Liberia puis la Sierra Leone voisins. Au cours de la même période, la Côte d'Ivoire accueille un grand nombre de ressortissants libériens contraints à se déplacer vers le Ghana depuis 2002. En 2005, le Tchad recueille 225 000 Soudanais.

Parce qu'ils sont le fait de populations démunies fuyant dans l'urgence, les flux de réfugiés ouest-africains sont principalement dirigés vers les pays limitrophes, notamment le pays frontalier le plus proche. La part de ceux qui disposent des moyens pour se rendre dans les pays développés pour y demander asile est marginale. L'expérience montre que la volonté de retour est très présente (près de 600 000 Libériens sont retournés dans leur pays en 2004). Plus l'exil est long, plus les réfugiés exercent des activités économiques localement, tissent des liens sociaux et se sédentarisent dans la zone ou le pays d'accueil. Ces populations dont certaines avec le temps ne bénéficient plus de statut de réfugié, deviennent alors des migrants.

III. Quelques questions d'avenir

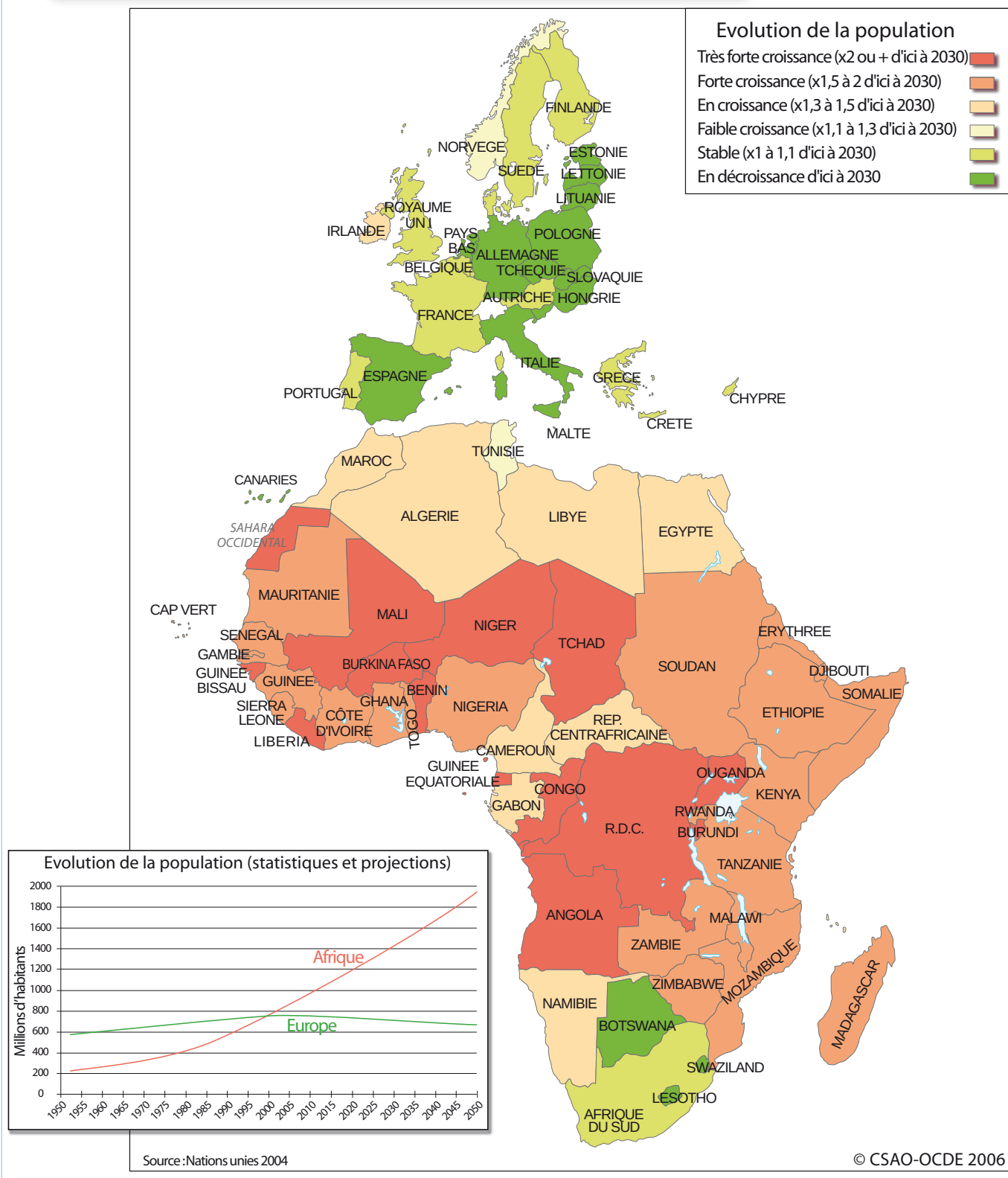
3.1 L'émigration, contrepoids du déclin démographique de l'Europe ?

L'Afrique, notamment subsaharienne, est un continent en voie de peuplement. Moitié moins peuplée que l'Europe²² en 1960, elle compte désormais 1,2 fois plus d'habitants. Dans 25 ans, elle sera deux fois plus peuplée que le continent européen. L'Afrique est également une terre de jeunes. En 2005, 65 % de la population subsaharienne avait moins de 25 ans contre 30 % en Europe.

Beaucoup de pays développés sont au contraire en voie de dépeuplement. L'Union européenne ne fait pas exception. Selon Eurostat, aucun pays membre de l'UE (Irlande mise à part) n'atteint le taux de fécondité de 2,1 enfants par femme nécessaire au renouvellement de la population. Dans l'hypothèse d'une immigration zéro, l'UE perdrait 3 % de sa population soit 15 millions d'habitants d'ici à 2030²³.

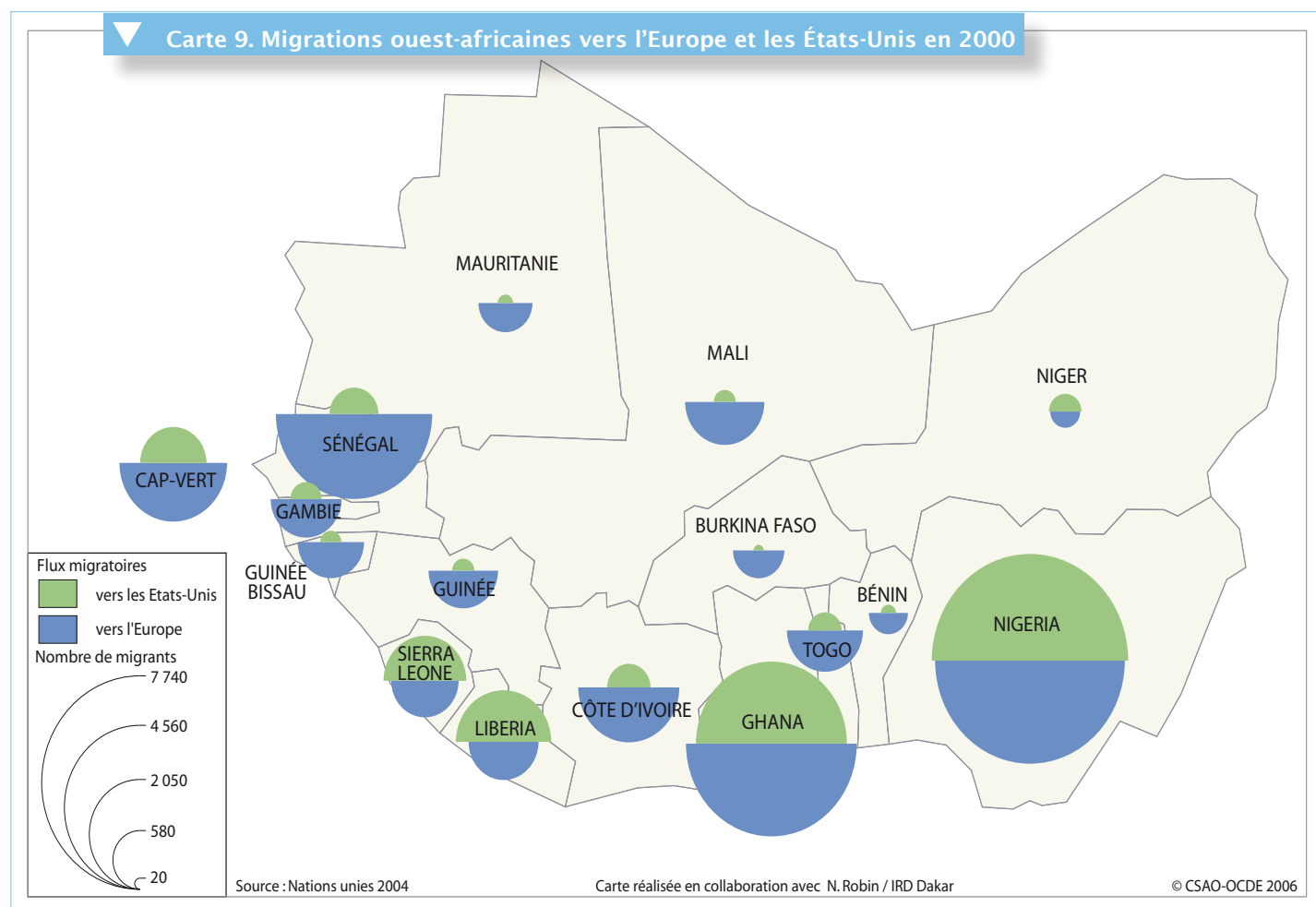
20. Au niveau mondial, les réfugiés représentent 4,6 % de la population migrante (9,2 millions sur 200). 70 % d'entre eux vivent dans un pays développé. Même si ce chiffre reste très élevé, il est en diminution nette depuis 2000 (-24 %). En Afrique de l'Ouest, la proportion de femmes réfugiées s'élève à 52,7 %.
21. Les données concernent la population en possession du statut de « réfugiés » au sens du HCR en excluant donc d'autres populations comme les apatrides, les déplacés internes, les rapatriés, etc.
22. Définition de l'Europe par les Nations unies : 47 pays y compris la Fédération russe mais non comprise la Turquie.
23. Par exemple : Espagne (- 1,6 million d'hab.), Italie (- 5 millions), l'Allemagne (- 7,5 millions). Aucun pays n'atteint une véritable dynamique démographique, même si certains s'en sortent mieux que d'autres, notamment l'Irlande et la France.

Carte 8. Décroissance et croissance démographiques Europe-Afrique



Les Nations unies proposent, quant à elles, des projections prenant en compte des taux d'immigration comparables à ce qu'ils sont aujourd'hui. Ces calculs montrent que si la population de l'UE augmenterait de 1,5 % en 2030 (8 millions d'habitants en plus), ceci n'empêcherait pas l'Italie de perdre 2,6 millions d'habitants, la Pologne 2,3 millions, l'Allemagne 1,2 million, etc. Certains pays font exception comme l'Irlande,

la Grande-Bretagne et la France. Cependant, pour tous, le vieillissement de la population pose le problème du maintien de la population active à un niveau acceptable. Certains scénarios sont inquiétants : ainsi, l'UE à 25 pourrait-elle perdre 48 millions d'actifs entre 2020 et 2050²⁴. Ce scénario médian montre que la population active potentielle de l'UE diminuerait après 2015. L'indice de remplacement des actifs passerait de 1,1 actuellement à 0,76 en 2020.



24. Scénario médian de la Division de la Population des Nations unies 2004.

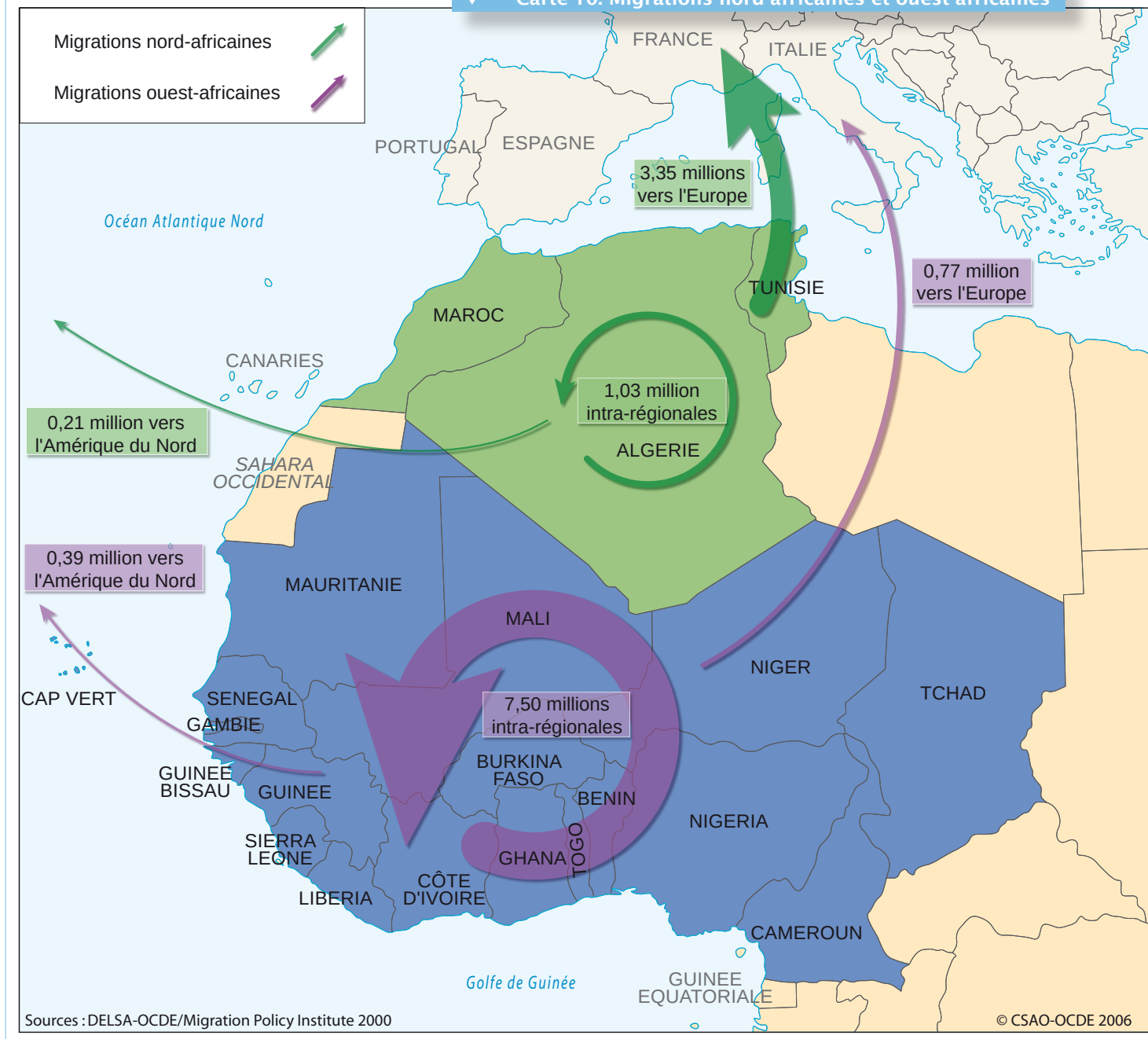
25. Conseil européen extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement tenu les 23 et 24 mars 2000 sur le thème « emploi, réforme économique et cohésion sociale, pour une société de l'innovation et de la connaissance ».

26. Feld 2004.

Face à ces perspectives, l'Union européenne réunie à Lisbonne en 2000²⁵, s'est engagée dans un processus de valorisation maximale de la population active potentielle des pays membres. Ces derniers se sont fixés comme objectif d'atteindre le taux d'activité de 70 % de la population en âge de travailler en 2010. Les évaluations à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne montrent que ces objectifs ne seront pas atteints dans bon nombre de pays membres. Afin de combler une lacune de main-d'œuvre évaluée à 13 millions pour atteindre les objectifs de 2010, l'entrée de 43 millions de migrants serait nécessaire²⁶.

Si les débats d'experts ne sont pas clos sur le niveau exact des besoins européens en main-d'œuvre, l'idée que l'Europe doit relever le défi d'une démographie en perte de vitesse et d'un besoin de population active venue de l'extérieur est une idée désormais communément admise.

Carte 10. Migrations nord-africaines et ouest-africaines



3.2 Vers une nouvelle recomposition de la géographie des migrations ?

Sur fond d'enjeux démographiques, de nombreux facteurs détermineront la géographie des migrations mondiales et africaines dans les prochaines décennies : la croissance économique dans les pays développés, dans les pays émergents, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, l'exploitation en hausse des ressources pétrolières ouest-africaines (Nigeria, Tchad, Mauritanie, Mali, Niger, Libéria, Côte d'Ivoire, Cameroun...) et ses retombées économiques et financières, l'évolution des cours des matières premières, celle des relations géostratégiques mondiales et les risques d'instabilité.

27. Par exemple, en Europe orientale où la plupart des pays cumulent les désavantages de la dénatalité et de l'émigration. Les projections prédisent que la Pologne pourrait perdre 4 % de sa population d'ici 2030, les pays baltes (Lituanie, l'Estonie, Lettonie) 10 %.
28. Onzième édition, juillet 2002, OACI.

Dans ce contexte de grandes incertitudes, certaines tendances semblent devoir se poursuivre. La première concerne la croissance des migrations internationales de travail, corollaires de la mondialisation de l'économie et du développement des échanges. Sauf événements exceptionnels, la croissance observée au cours des cinq dernières décennies devrait se poursuivre. Les Nations unies avancent que le nombre de migrants internationaux vers les pays développés devrait être de 2,2 millions par an au cours de la période 2005 - 2050. Ce chiffre ne représente que 4 % de l'augmentation de la population des pays en développement au cours de la même période.

La deuxième tendance renforce la première. Elle indique une orientation des politiques migratoires des pays développés vers une immigration sélective mais néanmoins en hausse en raison des problèmes de récession démographique.

La troisième tendance est celle d'une forte mobilité en Afrique et particulièrement en Afrique subsaharienne du fait d'une croissance démographique très forte. Cette mobilité s'exprimera comme par le passé par des mouvements internes, régionaux et internationaux.

Encadré 2. Les mesures de restriction de l'immigration dans les pays développés auront-elles des incidences sur la mobilité à l'intérieur de l'espace ouest-africain ? L'exemple du Sénégal

Depuis quelques temps, les autorités de l'aéroport de Dakar (l'un des plus actifs de la région vers l'Europe, l'Amérique du Nord et le Moyen-Orient) sont tenues de vérifier que les voyageurs transitant vers Paris sont bien détenteurs d'un visa de transit aéroportuaire (VTA) octroyé par les consulats français ; obligation résultant d'un accord bilatéral entre la France et le Sénégal. Ce dernier doit en outre se conformer aux textes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et en particulier à l'annexe 9 de la convention de Chicago qui stipule que « les exploitants prendront les précautions au point d'embarquement pour faire en sorte que les passagers soient en possession des documents prescrits par les Etats de transit et de destination aux fins de contrôle »²⁸.

Le problème réside moins dans le contrôle aéroportuaire lui-même que dans le fait que la circulation à l'intérieur de l'espace CEDEAO est quant à elle libre de tout visa. En d'autres termes, un ressortissant gambien ou guinéen peut librement entrer au Sénégal et se faire refouler à l'aéroport de Dakar par les autorités sénégalaises s'il tente d'embarquer vers l'Europe ou l'Amérique du Nord sans disposer des papiers exigés par les pays de destination.

Des décisions telles que la mise en place du VTA ne risquent-elles pas de mettre certains pays ouest-africains en porte-à-faux par rapport à l'espace intégré auquel ils appartiennent ? N'est-il pas à craindre que les mesures de plus en plus restrictives du Nord n'influencent sur les mobilités depuis longtemps défendues par les traités de la CEDEAO ?

Source : IRD 2006

Malgré ces tendances, le caractère changeant des migrations au cours de l'histoire rend ardue toute prévision et soulève quelques questions. Quelle sera la place de l'Afrique de l'Ouest dans les migrations vers les pays développés ? Les Ouest-Africains trouveront-ils de nouvelles terres d'accueil en Europe²⁷, en Amérique, voire en Asie ? Quelles seront les relations entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne ? Quel est l'avenir de la mobilité au sein de la région Afrique de l'Ouest ?

3.2.1 Les relations Afrique de l'Ouest-Afrique du Nord-Europe

Un certain nombre de facteurs lient l'Afrique du Nord et l'Europe : dans les sept pays européens pour lesquels l'immigration africaine est quantitativement significative (Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni), les ressortissants nord-africains sont de loin les plus nombreux, excepté au Royaume-Uni. Les communautés émigrées marocaines sont dominantes en Italie, en Belgique, en Espagne et, dans une moindre mesure en France et aux Pays-Bas. 5 % de la population marocaine vit aujourd'hui en Europe. L'Algérie et la Tunisie entretiennent des liens migratoires historiques avec la France. La proximité géographique Europe-Afrique du Nord est renforcée voire confirmée par une « proximité migratoire » : les trois grands pays européens bordant la Méditerranée (Espagne, France et Italie) sont les principaux pays d'accueil.

Cette double proximité appelle au dialogue. Quatre considérations méritent d'être prises en compte :

- L'Afrique du Nord dispose d'un réservoir de main-d'œuvre très qualifiée. Au Maroc, 75 % des femmes au chômage sont diplômées d'université, les étudiants sortant de l'enseignement supérieur attendent entre un et trois ans avant de décrocher leur premier contrat.
- L'Afrique du Nord représente un enjeu économique d'importance pour l'Europe (notamment pour son approvisionnement énergétique mais également pour le marché solvable qu'elle représente).
- La pression démographique nord-africaine est moindre par rapport à l'Afrique subsaharienne.
- Un phénomène récent qui pourrait devenir significatif se développe : l'expatriation de retraités européens sur les côtes méridionales méditerranéennes à la recherche de conditions de vies plus agréables et moins coûteuses. Plusieurs dizaines de milliers de Français se sont ainsi déjà installés en Tunisie et au Maroc.

L'Europe considère l'Afrique du Nord comme un voisin immédiat et un partenaire. D'ores et déjà, elle pourrait inciter cette dernière à l'aider, en échange de compensations, à se protéger de l'immigration clandestine subsaharienne. Tel est l'esprit d'initiatives communautaires (Déclaration de Barcelone visant à établir un partenariat global euro-méditerranéen), bilatérales (aides espagnoles au Maroc et italiennes à la Libye en matière de surveillance des frontières) ou multilatérales (Forum 5+5 associant les pays d'Afrique du Nord et les cinq pays européens de la Méditerranée)²⁹. Le dialogue euro-méditerranéen semble donc bien engagé.

En revanche, la coopération sur la migration et le développement entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne est encore loin d'être structurée. Elle se limite pour l'heure à des discussions bilatérales entre un pays européen et un pays africain (Espagne - Sénégal, Espagne - Mauritanie, France - Mali, France - Sénégal...) pour la mise en œuvre de méthodes plus efficaces de limitation des départs ou d'incitations au retour des migrants en échange de compensations. Ces approches bilatérales ont sans doute des limites. Les départs de l'émigration clandestine devenue difficile via un pays se déplacent vers un autre : de l'Afrique du Nord vers la Mauritanie, puis vers le Sénégal et la Guinée. De nouvelles routes pourraient se développer, pourquoi pas via l'Égypte et la mer rouge ?

Encadré 3. Transferts des émigrés et APD en Afrique de l'Ouest en 1995 per capita (en dollars)

	Moyenne années 90		2004	
	Transferts	APD	Transferts	APD
Bénin	18	47	7	7
Burkina Faso	10	42	3	3
Cameroun	1	40	0,7	47
Cap Vert	205	312	186	282
Côte d'Ivoire	8	62	8	8,5
Gambie	n.d.	60	5	42
Ghana	1	37	4	65
Guinée	0,4	55	5	30
Guinée Bissau	2	112	15	50,8
Liberia	n.d.	41	n.d.	66
Mali	11	46	12	43
Mauritanie	5	105	0,7	60
Niger	1	35	2	40
Nigeria	8	2	18	4
Sénégal	15	73	45	96
Sierra Leone	n.d.	33	5	68
Tchad	0,2	36	n.d.	34
Togo	5	41	25	10

Source : Banque Mondiale et OCDE

29. Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie/Espagne, France, Italie, Malte, Portugal.

En outre, les mesures mises en œuvre bilatéralement ne sont pas coordonnées et pourraient engendrer des incompréhensions entre pays ouest-africains. Un dialogue de bloc à bloc entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest est probablement une option logique, sachant par ailleurs que l'UE et la CEDEAO à laquelle s'est adjointe la Mauritanie se sont engagées dans la mise en œuvre d'un accord de partenariat économique (APE) qui prévoit à terme la création d'une zone de libre échange entre les deux entités.

Enfin, le passage à un dialogue tripartite euro-méditerranéen-Afrique de l'Ouest s'impose également comme une perspective logique et nécessaire puisqu'il permettrait de réunir autour d'une même table les pays d'émigration d'Afrique de l'Ouest, les pays d'émigration et de transit de cette même région (Sénégal, Mauritanie notamment) ainsi que les pays d'émigration et de transit d'Afrique du Nord.

3.2.2 Quel avenir pour la mobilité régionale ?

La géographie humaine de l'Afrique de l'Ouest a beaucoup évolué au cours de ces dernières décennies. La mobilité a fait naître un réseau de villes inexistant en 1960, peuplé de régions vides et drainé les franges sahéliennes les plus proches du désert vers le Sud. Les migrations intra-régionales et l'urbanisation de surcroît, ont joué un rôle majeur dans la recomposition du peuplement.

Si la circulation des personnes a toujours représenté une réalité en Afrique de l'Ouest, certaines des migrations se sont vues contraintes lors de tensions politiques ou économiques : expulsions en Côte d'Ivoire (1964), au Ghana (1969), au Nigeria (1983 et 1985), en Mauritanie et Sénégal (1989), au Bénin en 1998, ou fuites plus ou moins massives de populations se sentant menacées (Côte d'Ivoire depuis fin 1999).

Un certain nombre d'accords bilatéraux ont été signés entre pays d'origine et pays d'accueil : Burkina - Mali en 1963, Togo - Mauritanie en 1965 ou Burkina - Côte d'Ivoire en 1990. Il est difficile de conclure que ces événements aient eu un impact limitatif sur les migrations intra-régionales d'autant que celles-ci continuent de se développer.

En dépit de ces tensions, les migrations intra-régionales ont joué un rôle régulateur bénéfique, à la fois pour les zones de départ et pour les zones d'accueil. Il existe un consensus sur le fait que le « miracle ivoirien » des années 1980 doit beaucoup à l'afflux de main-d'œuvre sahélienne dans les plantations de cacao et de café du sud du pays. De même, qu'il est très probable que le plateau central du Burkina aurait difficilement supporté une population en forte croissance sur des terres en dégradation constante. S'il n'y avait eu ni urbanisation ni migration depuis 1960, le Burkina compterait aujourd'hui

15 millions de ruraux contre 6 millions présentement. Les stratégies migratoires obéissent à des recherches d'opportunités économiques et ont la capacité de s'adapter en fonction des marchés par la diversification



des destinations ou des activités. La liberté de mouvement, tout en diminuant la pression sociale et démo-graphique dans les zones de départ, « limite la propension des migrants à s'implanter définitivement dans les zones d'accueil »³⁰ de la région ou de l'extérieur.

IV. Quelles sont les perspectives ?

En 1979, les Etats membres de la CEDEAO ont adopté un Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement.³¹ Ces dispositions sont entrées en partie en vigueur dès 1980. Elles instaurent notamment un passeport CEDEAO³², la carte d'identité restant suffisante pour les ressortissants de l'UEMOA. L'Espace CEDEAO malgré la persistance de tracasseries s'affirme institutionnellement comme une sphère de libre circulation. Les migrations se font essentiellement par voie terrestre à travers plus de 15 000 km de frontières entre les pays de la CEDEAO auxquels s'ajoutent 8 500 km entre ces pays et leurs voisins de Mauritanie, d'Afrique du Nord, du Tchad et du Cameroun. Ces lignes frontalières sont peu en adéquation avec des espaces socioculturels transnationaux à l'intérieur desquels la mobilité est si naturelle qu'il est bien difficile d'imaginer qu'elle puisse être contrainte. Il s'agit par exemple de l'espace Hausa qui compte 30 millions de personnes entre le Nord Nigeria et le Niger ou de l'espace Mandé (15 millions de personnes entre le Sénégal, le Mali, la Guinée et la Côte d'Ivoire).

Par ailleurs, la pression démographique devrait se maintenir à l'avenir. Les projections moyennes des Nations unies indiquent que la population du Niger pourrait être de 50 millions en 2050, celle du Mali et du Burkina de 40 millions ; celle de la Côte d'Ivoire de 34 millions. La vision d'un Sahel plus peuplé que la Côte est-elle réaliste et à quelles conditions ? Peut-on imaginer que cette nouvelle (et dernière) phase de la transition démographique ouest-africaine ne soit pas accompagnée par une recomposition spatiale du peuplement ? Comment répondre au besoin de mobilité d'une population comptant 60 % de personnes de moins de 25 ans ? Quelles places auront respectivement l'urbanisation, la mobilité intra-nationale, les migrations régionales et internationales dans cette recomposition ?

Les zones d'accueil de demain seront-elles nécessairement les mêmes qu'aujourd'hui ? Existe-t-il en Afrique de l'Ouest des espaces disposant de potentiels agricoles importants, de densités de peuplement rural relativement faibles et de villes en croissance susceptibles d'offrir des débouchés et des services au monde rural ? Les zones libérées de l'onchocercose³³ couvrant 850 000 km² correspondent pour une grande partie à ce profil. Frontalières des pays du Sahel et du Golfe du Bénin, elles font d'ores et déjà l'objet de dynamiques de peuplement relativement rapides. Leur aménagement appelle une démarche régionale seule à même d'optimiser la valorisation de leurs potentiels d'accueil

30. Ouedraogo 2002.
31. Protocole A/P1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.
32. Modèle uniforme adopté à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de 2000. Ce passeport a été mis en circulation au Bénin et au Sénégal en 2003.
33. L'ensemble de la zone couvre le nord de la Côte d'Ivoire, le centre, le sud et l'ouest du Burkina Faso, le nord de la Guinée, le sud du Mali, l'est du Sénégal, le nord du Togo, le nord du Ghana, le nord du Bénin et le sud-ouest du Niger.



et de développement. Par ailleurs, est-il possible de mieux accompagner le développement rapide du réseau de villes secondaires de la région en faisant de chacune d'elles un pôle local de peuplement et de développement ? La variable « peuplement » est-elle suffisamment présente dans les programmes d'aménagement des grands bassins fluviaux régionaux ?

Une action énergique d'aménagement régional du territoire, de développement de nouveaux pôles économiques et de financement de grands investissements de peuplement, constituerait probablement pour les pays de l'Afrique de l'Ouest la meilleure stratégie pour répondre aux besoins de mobilité de la population et tendre vers les Objectifs du Millénaire définis dans le cadre des Nations unies.

Cette stratégie pourrait-elle trouver sa place dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique UE/CEDEAO-Mauritanie ? Dans le mandat de négociation donné par les Chefs d'États de la région à la CEDEAO en collaboration avec l'UEMOA, le soutien au processus d'intégration régionale figure en première place.

Bibliographie

- Ammassari S.** (2004) « Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest », Cahiers de Migrations Internationales, BIT, Genève.
- Assemblée nationale française** (2006) Rapport d'information sur les perspectives démographiques de la France et de l'Europe à l'horizon 2030, Paris.
- Banque mondiale** (1990) *International Migration in Sub-Saharan Africa*, Washington D.C.
- Bredeloup S. et Pliez O.** (2005) « Migrations entre les deux rives du Sahara », Autrepart n° 37, IRD, Bondy.
- CMMI, Commission mondiale sur les migrations internationales** (2005) *Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action*, Genève.
- Cour J.-M. (dir.)** (1998) *Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest. Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest - Une vision à l'horizon 2020 / West Africa Long Term Perspective Study. Preparing for the future - A vision of West Africa in the year 2020* (WALTPS) CSAO/OCDE, Paris.
- Fall A.S.** (2002) *Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine*, Université du Québec en Outaouais, Gatineau.
- Fall P.D.** (2004) *Etat-nation et migrations en Afrique de l'Ouest : le défi de la mondialisation*, UNESCO, Paris, SHS/2004/MWB/2.
- Fall P.D.** (2003) *Migrations internationales et droits des travailleurs au Sénégal*, UNESCO, Paris, SHS/2003/MC/5.
- Fargues P. (dir.)** (2006) *Migrations méditerranéennes : Rapport 2005*, EUI/EUROMED, Bruxelles.
- Feld S.** (2004) « Les migrations internationales de travail et les objectifs d'emploi de l'UE pour 2010 ». Communication préparée à l'occasion du colloque sur « Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives » organisé par l'AIDELF à Budapest ; http://www-aidelf.ined.fr/colloques/Budapest/Seance5/s5_feld.pdf.
- Giri J.** (1994) *Histoire économique du Sahel*, Karthala, Paris.
- Haas de H.** (2005) « Morocco's migration transition: trends, determinants and future scenarios », *Global Migration Perspectives*, n° 28, GCIM, Geneva.
- Lahlou M.** (2004) « Les migrations des Africains sub-sahariens entre Maghreb et Union européenne ». Communication préparée à l'occasion du colloque sur « Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives » organisé par l'AIDELF à Budapest ; http://www-aidelf.ined.fr/colloques/Budapest/Seance2/S2_Lahlou.pdf.
- Manuh T. (ed.)** (2005) *At home in the world: International migration and development in contemporary Ghana and West Africa*, Sub-Saharan Publishers, Accra.
- Institut Panos** (2004) *Les migrations forcées en Afrique de l'Ouest*, Panos, Dakar.
- IOM, International Organization for Migration** (2005) *World Migration: costs and benefits of international migration*, Geneva.
- OCDE** (2005a) *Tendances des migrations internationales*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2005b) *Migration, transferts de fonds et développement*, OCDE, Paris.
- Ouedraogo D.** (2002) « Migrations circulaires et enjeux identitaires en Afrique de l'Ouest », *Les cahiers du Gres*, vol. 3, n°1, printemps.
- Robin N.** (1996) *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993*, ORSTOM, Bondy.
- Staub V.** (2005) *La Libye et les migrations sub-sahariennes*, mémoire de cycle de relations internationales approfondies, Paris.
- United Nations Population Division** (2002) *International migration report*, New York.
- United Nations Population Division, ESA/P/W** (2000) *Replacement migration*, New York.
- Weder A.S. et al** (2004) « Gourougou, Bel Younes, Oujda : la situation alarmante des migrants sub-sahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union européenne », CIMADE, Paris.
- Wihtol de Wenden C.** (2005) *Atlas des migrations dans le monde*, Autrement, Paris.

Bases de données

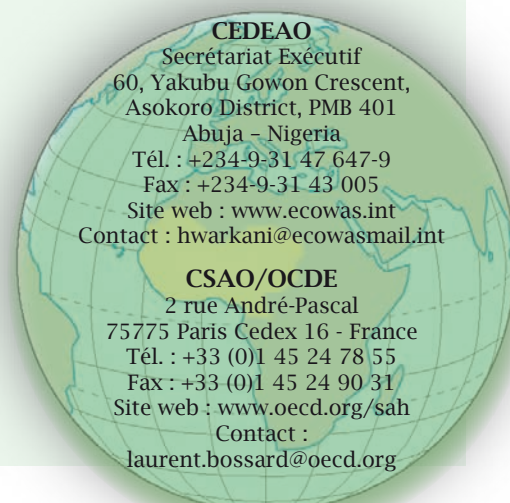
Migration Policy Institute	Données sur les migrations mondiales	http://www.migrationinformation.org/index.cfm
OCDE	Base de données sur les immigrés et les expatriés dans les pays OCDE	http://www.oecd.org/document/47/0,2340,en_2649_33931_34841519_1_1_1_1,00.html
UN	World Migrant Stock: The 2006 Revision Population Database	http://esa.un.org/migration/index.asp?panel=1

Glossaire

Asile (territorial)	Protection octroyée par un Etat à un étranger sur son propre territoire sur la base du principe de non-refoulement. Elle permet de bénéficier de certains droits reconnus internationalement.
Brain drain	Émigration d'individus qualifiés et instruits vers un pays tiers à cause notamment de conflit ou de manque d'opportunités.
Demandeur d'asile	Personne qui cherche à être admis dans un pays tiers en l'attente d'une réponse pour l'obtention du statut de réfugié.
Diaspora	Ensemble de personnes ou population ethnique ayant quitté leur terre natale et étant dispersées dans plusieurs régions du monde.
Émigration	Partir ou sortir d'un Etat pour aller résider dans un autre.
Expulsion	Action entreprise par l'autorité d'un Etat afin de garantir le départ d'une ou plusieurs personnes contre leur gré du territoire de cet Etat.
Facteurs <i>pull</i>	Facteurs d'attraction du pays de destination qui déterminent la mobilité chez les migrants.
Facteurs <i>push</i>	Facteurs qui contraignent les migrants à quitter leur pays d'origine.
Flux de migrants	Nombre de migrants comptabilisés comme en mouvement d'un pays à un autre pour des raisons d'emploi ou de résidence pendant une période de temps définie.
Immigration	Processus par lequel un ressortissant d'un pays se rend dans un autre avec le but d'y résider.
Liberté de circulation	Se compose de trois éléments : liberté de circulation au sein d'un pays, liberté de sortir de tous pays (y compris le sien) et liberté de retourner dans son propre pays.
Migration	Processus intégrant tout type de mouvement de personnes, intérieur ou international, sans considération de la durée et des motifs.
Migration clandestine/irrégulière	Migration cachée qui va à l'encontre des conditions d'immigration établies. Il y a migration clandestine lorsque un étranger entre dans un pays sans respecter les conditions d'entrée ou étant entré légalement, y reste au-delà du temps imparti par la loi.
Migrant économique	Personne qui quitte son lieu de résidence habituel pour se rendre à l'extérieur de son pays d'origine afin d'améliorer ses conditions de vie.
Migration involontaire	Mouvements de populations causés par la nécessité de fuir le danger, les persécutions et les violences.
Pays de destination	Pays vers lequel se dirigent les flux migratoires légaux et illégaux.
Pays d'origine	Pays duquel partent les flux migratoires légaux et illégaux.
Pays de transit	Pays par lequel passent les flux migratoires légaux et illégaux.
Protection	Ensemble d'activités visant à obtenir le respect des droits humains en conformité au droit international
Réfugié	Personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays... ».
Regroupement familial	Processus par lequel les membres d'une famille déjà séparés à cause d'une migration volontaire ou involontaire, se retrouvent ensemble dans un pays autre que celui d'origine.
Stock de migrants	Nombre de migrants résidant dans un pays à un moment donné.

Source : <http://www.un-ngls.org/IOM-migration-Glossary.pdf> (traduction des auteurs)

Chapitre réalisé par Donata Gnisci et Marie Trémolières sous la direction de Laurent Bossard et avec la participation éditoriale de Nelly Robin (IRD-Sénégal).
 Assistante : Sylvie Letassez ; graphisme : Marie Moncet
 Cartes : Nicolas Rageau, Nelly Robin et Frédéric Ocrisse-Aka
 Photos : Centre de développement de l'OCDE et CSAO ;
 UNESCO : O. Jean ; Dominique Roger ; USAID : K. Burns ;
 Banque mondiale : Curt Carnemark.



Bossard L. (dir.), Gnisci D., Trémolières M., Robin Nelly (2006)

Les migrations

In : Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

Abuja (NGA) ; Paris (FRA)

Paris : CEDEAO ; CSAO ; OCDE, 24 p. (Série Population)